



Mardi 30 avril 2024

Départ → 7 h 00 de MONTE LIMAR – parking Palais des congrès Aznavour

Arrêt café libre en cours de route



Place BELLECOUR : RV avec notre guide.

Tour panoramique guidée – Découvrir Lyon, son histoire à travers les murs peints en trompe l'œil. (environ 2 h).



**☺ Déjeuner-croisière**

Embarquement quai Claude Bernard  
Découverte d'un panorama d'exception  
La majesté des ponts, les ocres des façades Renaissance  
Laissez-vous glisser sur le Rhône & la Saône.

Déjeuner ☀

Retour à quai, direction : LE PARC DE LA TÊTE D'OR

Conçu sur le modèle du jardin anglais, il intègre un lac créé à partir d'un bras du Rhône ainsi qu'un parc zoologique et un jardin botanique.

Situé sur les bords du Rhône, on y pénètre par 7 entrées, dont la plus remarquable est la porte des Enfants du Rhône.

Découverte du parc en petit train :

1 h avec commentaire du parc zoologique, du jardin botanique et des serres.

Le tour du lac et la visite de la roseraie (avec ses 30 000 pieds de roses) sont également au programme.

Retour vers MONTE LIMAR : Arrivée en fin de journée.

PRIX : 115 € tout compris (Transport, tour panoramique avec guide, déjeuner-croisière, petit train du Parc de la tête d'or).



---

## Bulletin d'inscription Escapade à Lyon - mardi 30 avril 2024

**À remettre avec le règlement (règlement en 2 fois possible)  
(aux permanences ou dans la boîte aux lettres n° 50 à la Maison des Associations  
Jusqu'au 5 avril 2024)**

**PRIX : 115 € tout compris**

(sur une base de 55 personnes – les conjoints sont acceptés en fonction des places disponibles)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse.....

Code Postal : ..... Ville :  Montélimar Autre : ..... ☎ Portable:../../../../.....

**Personne à prévenir en cas d'accident :**

Nom/prénom..... ☎ : ../../../../..... ☎ Portable: ../../../../.....

Règlement :  Par virement  par chèque (à l'ordre des 60 plus) Date et signature :  
115 € ou en deux fois à l'inscription : 60 €/55 €



1 bulletin d'inscription par couple - toute annulation 7 jours avant l'évènement ne sera pas remboursé par l'ARSAC.